

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2016

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2016.

## **PRÉSENTS :**

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLEON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, Mme RODRIGUES Fabienne, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre.

**PROCURATIONS** : M. TIXIER Jacques à Mme CHALUS Jocelyne, M. DUARTE Alonso à Mme PELESE Albane, M. FERNANDES José à M. ROSLEY Patrick, Mme ROCHE Michelle à M. DELIGNE Philippe.

**ABSENTS** : néant.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. DISSARD Andréa.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 25

procurations : 4

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la séance du 17 avril 2014 :

### **Concession – Convention – Remboursement de sinistre :**

- N° 55/15 : vente d'une concession trentenaire de 2,50 m à M. et Mme VIS, pour un montant de 318 €
- N° 56/15 : convention avec M. Christian VAROQUEAUX et Mme Denise VIOT pour la location d'une place de stationnement sur le parking Impasse du Pont, pour un montant de 15 € par mois.
- N° 57/15 : remboursement d'un sinistre concernant un véhicule, intervenu le 8 septembre 2015, pour un montant de 772,18 €

### **Marchés Publics**

- N° 58/15 – Avenant n°1 au marché des travaux d'aménagement des abords du Mémorial : Entreprise DURAND, le montant total des travaux est porté à 96 641,64 € TTC au lieu de 85 983 € TTC.
- N° 59/15 – Avenant n°1 au marché des gros travaux d'aménagement de voirie – Programme 2015 : Entreprise COLAS Agence Rhône-Alpes Auvergne, le montant total des travaux est porté à 228 980,22 € TTC au lieu de 198 476,82 € TTC.
- N° 60/15 – Marché de renouvellement et de maintenance des photocopieurs de la Ville : Le marché est attribué à l'Entreprise TOSHIBA, pour un montant de 41 334 € TTC.

## **URBANISME**

### **❖ Lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Conseil Municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le lancement de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme,
- de fixer, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation dont le bilan sera présenté aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'il suit :
  - ✓ affichage en mairie ;
  - ✓ information sur le site internet de la Ville ;
  - ✓ mise à disposition en mairie de documents présentant le projet de révision générale du PLU ;
  - ✓ mise à disposition d'un registre ou d'un cahier de concertation en mairie : les observations pourront être adressées par courrier ou être consignées dans un registre ou un cahier tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
  - ✓ la tenue d'une permanence d'élu(s) en mairie (une fois par semaine) depuis le débat sur les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU ;
  - ✓ organisation d'une réunion publique avant l'arrêt du PLU qui sera annoncée par voie d'affichage en mairie, dans les bâtiments publics communaux ouverts au public, sur le site internet de la Commune et dans la presse locale ;
  - ✓ parution d'articles dans le bulletin municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision générale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de révision générale du PLU, et notamment à signer le contrat avec le bureau d'études qui sera chargé de réaliser les études nécessaires à la révision n°1,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dotation auprès de l'Etat, pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme,
- de demander, conformément à l'article L.132-5 du Code l'Urbanisme, que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement et en tant que de besoin à la disposition de la Commune pour assurer le suivi de la procédure de révision générale du PLU.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **❖ EPF-Smaf – Nouvelles adhésions**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, s'est prononcé en faveur des nouvelles adhésions suivantes à l'EPF/SMAF :

- ✓ les Communes de :
  - VERNEUGHEOL (Puy-de-Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
  - CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
  - BONNEVAL (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
  - LE BREUIL (Allier), par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
  - JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015,
  - SAINT-FLOUR (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,
- ✓ la Communauté de Communes du :
  - LIVRADOIS PORTE D'Auvergne (Puy-de-Dôme), composée des Communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015.

## **FINANCES**

### **❖ Taxe Foncière sur les propriétés bâties – Abattement de 50% en faveur des bâtiments affectés à des activités de recherche industrielle**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE, Mme ACHÉRIAUX, M. BRESSOULALY et par procuration Mme ROCHE), a décidé l'instauration d'un abattement de 50 % sur la valeur locative des bâtiments affectés à des activités de recherche industrielle, tel qu'il est prévu à l'article 1518 A quater du Code Général des Impôts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.